

N° 2024-064

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 Novembre 2024	22 Novembre 2024	28 Novembre 2024	29	22	28

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
07/12/2024 à 10h22
N° 2024-064
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**Objet : Modification du tableau des emplois
Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 25 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 21 novembre 2024,

Considérant qu'il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 07 mars 2024,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer des postes afin d'ajuster les effectifs nécessaires suite, notamment, à l'avancement de grade d'agents,

Après présentation faite et en avoir délibéré :

Article 1 : Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Filière administrative :

- Créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer 3 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe

Filière technique :

- Créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière Médico-sociale :

- Créer 1 postes d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- Supprimer 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale

Filière Sociale :

- Supprimer 1 poste d'Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe

Filière Animation :

- Créer 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe,
- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation territorial

Article 2 : Dit que le tableau des emplois (annexé à la présente délibération) est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2024.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

Vote

**UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN
QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS**

La Verrière, le 28 novembre 2024



Accusé de réception en préfecture
128-2024-064-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024

**Le Maire
Nicolas DAINVILLE**